Description de Fonction

Organisation: PC333

Service

Entretien

Code

07-B-FR

Fonction

Collaborateur technique – ouvrier qualifié

Fonctions

assimilées

Ouvrier polyvalent - qualifié, magasinier

Date

Novembre 2010

1. ORGANISATION:

Dépend du Responsable Technique qui rapporte à l'Administrateur délégué.

2. **BUT**:

Entretenir et réparer le matériel des installations techniques du site et des ses infrastructures afin de garántir un site opérationnel au quotidien.

3. TACHES PRINCIPALES:

- Entretient et dépanne les attractions/ matériel du site:
 - analyse la ou les causes des dysfonctionnements rencontrés
 - procède aux réparations avec les outils appropriés
- Aménage de nouvelles installations ou matériel sur le site:
 - émet des suggestions d'installation ou de matériel
 - installe en partie les nouvelles installations ou matériel
 - effectue des travaux d'aménagement de nouvelles installations ou matériel
 - fait éventuellement appel à des sous-traitants pour des travaux plus conséquents
- Effectue des travaux divers de maintenance:
 - effectue les travaux de plafonnage, plomberie, carrelage, électricité, maçonnerie...
- Veille à la suffisance des stocks de pièces et de matériel et transmet les besoins au responsable qui effectuera la commande :
 - transmet la nécessité des commandes à son responsable

The Mark

Berenschot Belgium

- réceptionne les livraisons et signale des anomalies
- stocke les pièces
- fait approuver les factures par son responsable

4. CRITERES:

4.1 Niveau des responsabilités

4.1.1. Influence:

Est responsable:

- Du bon fonctionnement des attractions au niveau de son degré d'expertise
- L'aménagement de nouveau matériel ou installation
- De la qualité des travaux de maintenance réalisés
- Du suivi du stock de matériel

4.1.2. Conséquences:

- Une erreur dans la maintenance des installations du site peut entraîner une insatisfaction des visiteurs, augmenter le risque d'accident ou engendrer des coûts de réparation
- Une erreur dans le suivi du stock du matériel peut entraîner une rupture de stock et des coûts supplémentaires

Ces erreurs sont visibles immédiatement ou à court terme.

4.1.3. Diriger:

• --

4.2 Connaissance et complexité

- Niveau d'enseignement secondaire supérieur ou expérience équivalente
- Connaissance technique dans un domaine précis (électromécanique...)
- Connaissance pratique de l'électricité, de la mécanique, de la plomberie, de la maçonnerie et de la serrurerie
- Opérationnel après 6-12 mois

4.3 Résolution des problèmes

4.3.1. Difficulté des problèmes :

- Pouvoir trouver la cause des pannes et les solutionner dans un délai court
- Pouvoir régler les imprévus et travaux variés du site

4.3.2. Liberté d'action :

- Est autonome dans la réalisation quotidienne de son travail
- Est soumis aux consignes de sécurité et aux directives de son responsable de securité et aux directives de son responsable de securité et aux directives de securité et aux

and A

Berenschot Belgium

• Fait appel à son responsable pour la répartition de son travail et en cas de difficulté rencontrée ou lors de réparations importantes qui demandent un investissement (temps – argent)

4.4 Communication et concertation

4.4.1. Contacts internes:

- A des contacts journaliers avec ses collègues concernant les réparations à effectuer
- A des contacts journaliers avec son responsable hiérarchique pour la répartition de son travail et les problèmes rencontrés

4.4.2. Contacts externes:

• A des contacts hebdomadaires avec les livreurs lors des livraisons de matériel

4.4.3. Langues étrangères :

• ---

4.5 Aptitudes et exigences spécifiques

Coordination de mouvements lors des réparations

4.6 Inconvénients

4.6.1. Poids

• Port quotidien du matériel et des outils de travail

4.6.2. Position difficile

• Travaille régulièrement dans des positions courbées, à genou,... lors des travaux techniques et mouvement répétitif lors de certaines réparations

4.6.3. Circonstances de travail

- Bruit important lors de l'utilisation du matériel de travail, nécessite de porter des EPI (casque)
- Saleté

4.6.4. Risque personnel

Risque d'accident dans l'utilisation d'outil de travail, de chute lors de travaux en hauteur, risque de maladie du à la respiration des poussières et des blessures (copeaux, contact avec des produits « toxiques » (peinture, polyester))

Triple.